

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la salle polyvalente de Guyor Haut sur la commune de Le Bez, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

14 janvier 2026

Date d'affichage :

14 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 20012026 /3.1

Nombre de voix délibératives :
41

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUSET, Sylvian CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GOËBELS), Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GOËBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

Membres titulaires excusés : 18

Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTE, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Francis REMIOT, Mickaël VIATGE, Olindo VIVAN.

Objet : Avenant à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution de gaz

La commune de Pampelonne, le Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale de Tanus (SIERT) et le Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale du Carmausin (SIERC) ont désigné le SDET en tant qu'autorité concédante par transfert de compétence « Gaz » (En 2009 concernant Pampelonne et en 2005 concernant le SIERT et le SIERC).

La SAEML Énergies Services Occitans – ENE’O a fusionné dans la SCIC par actions simplifiées OYA ENERGIES à compter du 1er janvier 2026. Cette opération s'est conclue par une transmission universelle de patrimoine. La SCIC OYA ENERGIES se substitue aux droits et obligations de la SAEML Énergies Services Occitans – ENE’O en qualité de concessionnaire dans l'exercice du contrat de concession formalisé dans la convention de concession et le cahier des charges de concession.

La signature de 3 avenants pour les trois cahiers des charges de concession est nécessaire pour intégrer ces changements.

Les dispositions prévues par la convention de concession et le cahier des charges de concession restent inchangées.

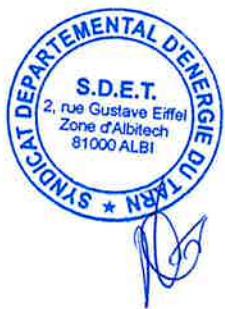
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve la signature des 3 avenants annexés à la présente délibération**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 20 janvier 2026

Le Président
M. Alain ASTIE



Le secrétaire de séance
M. Jean-Charles BALARDY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BALARDY".